

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0543

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Tunnel de la Croix-Rousse - Travaux de rénovation lourde - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palēja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0543**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Tunnel de la Croix-Rousse - Travaux de rénovation lourde - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4512 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé les points clés du programme de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse ainsi que le lancement de la procédure d'attribution du marché pour la conception et la réalisation des travaux de rénovation lourde de cet ouvrage.

Les objectifs poursuivis pour la réalisation de cette opération sont les suivants :

- mettre l'ouvrage aux normes de sécurité,
- respecter le plan de déplacements urbains (PDU) (ne pas favoriser d'augmentation de trafic, promouvoir l'utilisation des transports en commun et modes doux, etc.),
- donner à cet ouvrage routier un caractère urbain (aménager les accès-sorties, soigner les ambiances intérieures du tunnel, etc.),
- respecter l'environnement (eau, air, bruit, etc.).

Il est rappelé également que, par délibération n° 2007-4246 en date du 9 juillet 2007, le Conseil a approuvé le bilan de la concertation préalable et retenu la solution n° 3 pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse, à savoir la réalisation d'un tube parallèle au tunnel existant réservé aux transports en commun et aux modes doux.

La procédure de consultation a été lancée en conception-réalisation, conformément aux articles 37 et 69 du code des marchés publics.

La commission composée en jury réunie le 9 janvier 2009 a formulé un avis motivé sur les 4 offres reçues et a proposé l'attribution d'une prime à chaque candidat, conformément au règlement de la consultation.

Dans le respect des articles 53 et suivants et 69 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres réunie le 23 janvier 2009 a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Dodin Campenon Bernard-Chantiers modernes-Spie Batignolles TPCI-Cegelec-GTIE Transports Enfrasys-Setec ALS-Setec TPI-Setec ITS-Strates-Vergely, pour un montant de 172 388 521,30 € HT et hors révisions.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux concernant la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse à Lyon 1er et 4° et tous les actes afférents avec le groupement d'entreprises Dodin Campenon Bernard-Chantiers Modernes-Spie Batignolles TPCI-Cegelec-GTIE Transports Enfrasy-Setec ALS-Setec TPI-Setec ITS-Strates-Vergely, pour un montant de 172 388 521,30 € HT tenant compte de la prime mais hors révisions.

2° - Décide l'attribution des primes, conformément à la proposition de la commission composée en jury et autorise leur paiement, pour les montants suivants :

- 642 835,65 € TTC aux groupements :

. Dodin Campenon Bernard-Chantiers modernes-Spie Batignolles TPCI-Cegelec-GTIE Transports Enfrasy-Setec ALS-Setec TPI-Setec ITS-Strates-Vergely,

. Razel SA-BEC Frères-MAIA Sonnier-Spie Sud-Est-Satelec-Clemessy-Yvroud-Arcadis-Passagers des villes-HBI-IM Maggia ;

- 514 268,52 € TTC aux groupements :

. Bouygues TP-GFC Construction-DV Construction-Nouvetra-Seco-Rail-Perrier TP-ETDE-SEITHA-Inexia-CA'Ingenierie-HGM-Lombardi-Dumetier Design-Soberco Architecture et Paysage,

. Eiffage TP-GCC-Forclum-Bonnard et Gardel-Ingerop-Berim-Jacobs-Chambre et Vibert.

3° - La dépense correspondant au marché sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 16 décembre 2002 et modifiée par délibération du 9 février 2009, opération n° 0651 (tunnel de la Croix-Rousse - rénovation lourde) pour la somme de 206 176 671,47 € TTC hors révisions en dépenses.

4° - La dépense correspondant à la prime des trois candidats non retenus, soit 1 671 372,69 € TTC, sera imputée en section d'investissement - compte 203 110.

5° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget primitif principal de la Communauté urbaine - comptes 231 510 et 203 110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.